



**L'Europe en région Centre-Val de Loire,  
une chance pour tous.**



**APPEL A PROJETS REGIONAL  
INNOVATION 2016**

[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

[www.europecentre-valde Loire.eu](http://www.europecentre-valde Loire.eu)

Région Centre-Val de Loire	Programmation 2014/2020
	Version du 03/02/2016
Version présentée à l'approbation lors de la consultation écrite du comité de suivi des fonds européens	

## Contenu

A - CONTEXTE .....	4
B – OBJECTIFS .....	4
C – CALENDRIER.....	6
D – BUDGETS .....	6
E – CONDITIONS D’ADMISSIBILITE.....	7
F – CRITERES D’ELIGIBILITE.....	7
1. Candidats éligibles.....	7
2. Nature des dépenses.....	7
G – CRITERES D’EXCLUSION.....	8
1. Exclusion de la participation.....	8
2. Exclusion de l’attribution.....	8
H – CRITERES DE SELECTION .....	8
1. Capacité financière .....	8
2. Critères techniques .....	8
I. Modalité de dépôt et de sélection .....	9
1. Publication de l’appel à projets .....	9
2. Dépôt du dossier de candidature .....	9
3. Comité de sélection .....	10
J. CONTACTS .....	10
K. ANNEXES.....	
1. Grille d’analyse.....	11
2. Fiche d’intention.....	13

Version validée en séance plénière du 25/02/2016

## A - CONTEXTE

La Région Centre-Val de Loire place l'innovation au centre de sa politique de développement économique.

Depuis 2013, les appels à projets régionaux « Innovation » ont permis de financer 116 projets d'innovation individuels ou collaboratifs pour un montant global d'aides régionales de 13 M€.

Ce dispositif est venu compléter les actions de la Région pour soutenir et développer l'Innovation, facteur de dynamisme et de création d'emplois. Il a visé les petites et moyennes entreprises n'ayant pas accès aux outils financiers nationaux jugés trop complexes. En effet, ces derniers s'adressent essentiellement aux PME de taille importante et aux grandes entreprises et excluent, de fait, toute une population de sociétés porteuses de projets de taille plus réduite qui peuvent néanmoins générer des retombées socio-économiques importantes.

En proposant une démarche simple et attractive, prenant appui sur les pôles de compétitivité, les clusters mais également l'ensemble du Réseau Innovation Centre-Val de Loire, les deux premières éditions de cet appel à projets ont connu un véritable succès avec près de 220 projets déposés.

Aujourd'hui, la Région entend accélérer son soutien aux pépites industrielles, de la transition écologique et énergétique et du secteur des services par le doublement de ses aides à l'innovation. Le lancement de cette troisième édition, dès le début de ce mandat, vient traduire très concrètement cet engagement.

Cet appel à projets émerge, en complémentarité des aides de la Région Centre-Val de Loire, sur les fonds européens FEDER Centre-Val de Loire 2014-2020, il est fondé sur la décision d'exécution de la Commission C(2014) 9088 du 26/11/2014 qui approuve le PO FEDER/FSE Centre – Val de Loire 2014-2020.

Cet appel à projets s'inscrit dans l'axe 1 du PO FEDER-FSE « Centre-Val de Loire » 2014/2020 et plus particulièrement aux objectifs spécifiques :

- 1.a.1 : « Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation ». Il émerge au titre de l'action de soutien n° 2 « Programmes et projets de recherche dans les Domaines Potentiels de Spécialisation »
- 1.b.1 : « Accroître de 50 % le nombre d'entreprises innovantes en région Centre-Val de Loire ». Il émerge au titre des actions de soutien :
  - o Action 4 : « Projets de recherche, développement et d'innovation individuels des entreprises ayant un impact économique et social avéré sur le territoire régional »
  - o Action 5 : « Projets de recherche, développement et innovation collaboratifs »

La Région Centre-Val de Loire, ci-après désignée "autorité de gestion", est responsable de la mise en œuvre du PO.

Cette édition sera marquée par la réaffirmation du partenariat avec Bpifrance et la volonté de mobiliser de manière massive les fonds européens dédiés à la R&D et l'innovation. Il s'agira d'être en mesure de proposer une solution de financement adaptée à l'ensemble des dossiers considérés comme prioritaires.

## B. OBJECTIFS

### 1. Objectif

Les objectifs de ce dispositif sont doubles :

- d'une part, accélérer l'identification et le montage de projets d'innovation, coopératifs ou non, portés par les PME/TPE des secteurs de l'industrie et des services,
- d'autre part, cette opération a vocation à faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation en proposant un accompagnement technique et financier adapté.

L'appel à projets régional « Innovation » cible tant les projets innovants collaboratifs détectés et accompagnés par les pôles de compétitivité et les clusters présents en région Centre-Val de Loire que les projets individuels portés par les PME/TPE issues des secteurs de l'industrie et des services.

Force est de constater que ces entreprises font encore insuffisamment appel aux dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation de la Région. Elles semblent encore timides quant à leur faculté à mener à bien des projets innovants, perçus comme réservés aux grandes entreprises. Un des objectifs de cet appel à projets « Innovation » est de permettre, par la levée d'une partie du frein financier, aux entreprises de la région, de développer des projets innovants, d'initier une dynamique porteuse de croissance, de compétitivité et d'emploi en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique et de participer au mieux-être social et environnemental. Seront prioritaires les porteurs de projets n'ayant pas encore bénéficié d'une aide à l'innovation de la Région.

Afin d'impulser le développement de projets innovants, l'appel à projets permet de sélectionner des programmes au stade opérationnel ou pré-opérationnel. Ils doivent répondre à des enjeux économiques (nouveaux marchés, nouveaux débouchés, nouvelles organisations de travail nouveaux procédés, nouveaux biens et services, nouveaux modes de distribution ou d'échange, nouveaux modes d'organisation...) et permettre des retombées rapides qui visent en premier lieu la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle cet appel à projets n'a pas vocation à accompagner des projets liés à la recherche fondamentale.

Les projets éligibles devront être portés par une PME telle que définie par la Commission Européenne et auront une durée maximale de 3 ans.

## 2. Typologie des projets soutenus

Les projets sont sélectionnés par appel à candidatures.

Les projets innovants, pour les entreprises, doivent intégrer un caractère innovant avéré, c'est-à-dire un caractère de nouveauté ne découlant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes dans le domaine. Cet appel à projets régional est destiné à encourager les projets en phase de développement expérimental ou d'une innovation dans l'entreprise jusqu'à sa mise sur le marché.

Ils devront intégrer les enjeux de la commercialisation des innovations issues des projets et la croissance des PME.

Les retombées socio-économiques espérées des projets s'inscriront dans un délai inférieur à ceux observés dans d'autres types d'appels à projets (FUI, ANR, etc.).

Sont éligibles à l'appel à projets innovation :

- L'innovation de produit ou de service: l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. Elle correspond également à la mise en œuvre d'initiatives qui répondent à une aspiration ou à un besoin nouveau, identifié soit au sein d'une organisation ou d'un groupe d'acteurs.
- L'innovation de procédé : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs d'ordre technique, matériel et/ou logiciel.

- L'innovation de commercialisation : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.
- L'innovation d'organisation : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques commerciales, et la prise en compte des aspirations de l'ensemble des composantes de l'organisation, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise. Cela peut être par exemple lié aux notions de dialogue social, de Responsabilité Sociétale des Entreprises, et autres démarches favorisant une plus grande implication des salariés au service d'un meilleur développement de l'organisation et d'un mieux-être des personnes.

Les projets présentés doivent représenter un montant minimum de dépenses éligibles de 50 000 € HT. Ils se dérouleront sur une durée de 1 à 3 ans.

## C. CALENDRIER

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

Phase	Date ou période indicative
Vote de l'appel à projets en Séance Plénière	25 février 2016
Date de publication de l'appel à projet	29 février 2016
<b>Date limite de dépôt des fiches d'intention de projet auprès de la Région par mail et 1 exemplaire sous format papier</b>	<b>15 avril 2016</b>
1 <sup>ère</sup> phase de sélection : Validation des fiches d'intention par la Région Centre-Val de Loire sur la base de la pré-instruction d'éligibilité	2 mai 2016
<b>Date limite de dépôt des projets finalisés auprès de la Région par mail et 1 exemplaire sous format papier ou dépôt du dossier via le portail régional « nos aides en ligne » si financement FEDER</b>	<b>19 juin 2016</b>
2 <sup>ème</sup> phase de sélection : Expertises et instructions par les services de la Région	Du 20 juin au 30 septembre 2016
2 <sup>ème</sup> phase de sélection : Proposition et sélection par un jury	Mi-octobre 2016 (à fixer)
Passage en Commission permanente du Conseil régional (subvention régionale)	<b>18 novembre 2016</b>
Passage en comité de programmation interfonds (subvention FEDER)	<b>Fin novembre 2016</b>
Communication des résultats de l'appel à projets	Fin novembre-Début décembre (à fixer)
Date de notification de la convention « Région »	Fin novembre 2016
Date de notification de la convention « FEDER »	Fin novembre 2016

## D. BUDGETS

Le budget total de l'ensemble des financeurs (Région et fonds européens) alloué au cofinancement de projets est estimé à 10 000 000 €

La participation financière de la Région s'inscrira pour chaque projet dans le cadre des règles de financement de la Commission Européenne.

L'aide régionale accordée ne pourra pas dépasser 400 000 € pour les entreprises.

La Région ne pourra accompagner les projets au-delà de la consommation totale de l'enveloppe dédiée au projet et dans la mesure des possibilités de financements complémentaires.

Attention :

La sélection du projet ne garantit pas *de facto* l'octroi de la subvention FEDER, qui sera définitivement actée au moment de la programmation des crédits européens.

Pour les projets portés par les entreprises, telle que définie au point 3 ci-dessus, les aides octroyées seront conformes à la réglementation des aides d'État (notamment Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, Règlement De minimis n°1407/2013).

## **E. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE**

Les projets présentés doivent avoir été envoyés au plus tard aux dates figurants en partie C du présent document et conformément aux règles de dépôt explicitées en partie I.

## **F. CRITERES D'ELIGIBILITE**

### 1. Candidats éligibles

Le présent appel à projets est uniquement réservé aux PME. Sont considérées comme PME (Petites et Moyennes) les entreprises qui ont, à la fois :

- un effectif inférieur à 250 salariés,
- un CA inférieur à 50 M€ ou un bilan annuel inférieur à 43 M€,

Le caractère de PME s'évalue en tenant compte de ces deux critères (effectifs et seuils financiers) soit sur une entreprise seule si elle est autonome, soit sur plusieurs entreprises (entreprise considérée plus ses entreprises liées ou partenaires) selon la Recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne du 6 mai 2003 entrée en vigueur au 1er janvier 2005.

Pour être éligible à ce dispositif, la structure doit :

- avoir été créée depuis plus d'1 an et fournir une liasse fiscale,
- être à jour de ses obligations législatives et réglementaires ou être à jour d'un plan d'apurement des dettes fiscales et sociales approuvé par les administrations compétentes,
- ne pas être en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation,
- présenter un montant de fonds propres au moins égal à celui de l'aide sollicitée,
- ne pas avoir démarré le programme, objet de la demande d'aide,
- ne pas avoir atteint le cumul d'aides prévu par le règlement « de minimis », lorsque l'aide est étudiée au titre dudit texte.

L'entreprise porteuse doit impérativement être une PME inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers et située en région Centre-Val de Loire.

La santé financière de l'entreprise et sa capacité à porter le projet sera également examinée lors du processus de sélection.

L'appel à projets engage systématiquement le bénéficiaire sur le maintien des effectifs et de l'activité sur le territoire régional, en tout état de cause, pendant la durée du programme aidé.

### 2. Nature des dépenses

Seuls les coûts hors taxes sont éligibles.

Les financements couvriront à la fois les dépenses internes (personnel dédié au projet) et les dépenses externes (prestations de consultants & autres services utilisés exclusivement par l'activité R&D, coût

d'achat de R&D externe, études de faisabilité technique, coûts de propriété industrielle (brevet...), coût des investissements non récupérables, amortissement des investissements récupérables (sur la durée du programme) ainsi que les coûts liés à la mise sur le marché de l'innovation).

Les actions pourront démarrer au plus tôt le 15 avril 2016.

Date de prise en compte des dépenses : 15 avril 2016.

## **G. CRITERES D'EXCLUSION**

### 1. Exclusion de la participation

Sont exclus de la participation du financement FEDER au présent appel à projets, les candidats :

- qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- qui n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays de l'ordonnateur compétent ou encore celles du pays où la convention de subvention doit être exécutée.

### 2. Exclusion de l'attribution

Les candidats ne pourront recevoir aucun financement si, au moment de la procédure d'octroi des subventions :

- ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
- ils se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés, en application des conditions de participation à la procédure d'octroi de subventions, ou n'ont pas fourni ces renseignements ;
- ils se trouvent dans l'un des cas d'exclusion visés à la section plus haut.

## **H. CRITERES DE SELECTION**

### 1. Capacité financière

Les candidats doivent disposer de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir leur activité pendant toute la période d'exécution de l'action ou l'exercice subventionné et pour participer à son financement. La capacité financière des candidats sera évaluée sur la base des pièces justificatives suivantes, à remettre avec la candidature.

### 2. Critères techniques

Les critères suivants seront particulièrement observés pour la sélection des projets :

- Caractère innovant du projet,
- Impacts économique, social et environnemental du projet pour le territoire régional,
- Adéquation projets/moyens,
- Evaluation des risques (faisabilité, calendrier, etc.),
- Accompagnement du projet par des pôles, clusters,
- Incitativité de l'aide et effet de levier.

Des critères de sélection spécifiques au cofinancement FEDER (PO FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020) :

- Prise en compte des principes horizontaux du PO (égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, développement durable),
- Contribution à l'atteinte des objectifs spécifiques, notamment impact sur les indicateurs de réalisation et de résultat.

## I. MODALITES DE DEPOT ET DE SELECTION

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région s'engage à ne diffuser aucune information confidentielle autre que celles nécessaires à l'expertise des projets. Le porteur de projet peut accepter ou refuser le transfert du dossier vers d'autres financeurs potentiels. Un engagement de confidentialité sera par ailleurs exigé des experts éventuellement sollicités par la Région.

Cependant, afin que la Région puisse assurer un travail de promotion autour de cet appel à projets et de ses résultats, chaque candidat s'engage à fournir une présentation de la thématique non confidentielle du projet ainsi qu'un résumé (d'une dizaine de lignes) non confidentiel des résultats. Chaque lauréat s'engage à participer à tout événement de communication relatif à l'appel à projets.

### 1. Publication de l'Appel à Projets

L'appel à projets est publié sur le site internet de la Région Centre-Val de Loire - <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil.html> et sur le site « l'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire » - [www.europecentre-valdeloire.eu](http://www.europecentre-valdeloire.eu)

Les projets doivent être soumis conformément aux conditions d'admissibilité énoncées dans le présent document.

### 2. Dépôt du dossier de candidature et sélection des projets

La sélection des projets se déroulera en deux phases :

#### 1. Fiche d'intention du projet incluant les financements publics sollicités

Après la première phase de sélection, le Conseil régional du Centre-Val de Loire assurera une analyse sur le fond des fiches d'intention présentées au regard de ses politiques et communiquera aux porteurs de projet les lauréats pouvant s'engager dans une démarche complète de dépôt de projet.

Les porteurs de projets ainsi pré-sélectionnés seront orientés par les services de la région vers des fonds régionaux et / ou des fonds FEDER.

La fiche d'intention du projet soumis au financement de « l'Appel à projets régional PME Innovation » doit contenir une rapide description du projet, mentionner les objectifs, le montant, et les partenaires envisagés. Elle devra être envoyée (1 exemplaire électronique et 1 exemplaire format papier) à l'adresse de la Direction de l'Industrie, des Services et du Développement International à Orléans, au siège de la Région Centre-Val de Loire, avant le 15 avril 2016 (voir à la fin du cahier des charges).

L'objet de la fiche d'intention est de permettre la vérification de l'éligibilité de l'action présentée. Seuls les services de la Région sont garants de cette vérification. Seront vérifiés l'éligibilité de l'entreprise, la faisabilité du projet et des dépenses prévisionnelles.

#### 2. Fiche projet finalisé ou dossier de demande FEDER déposé par le portail

Dans le cadre des fonds régionaux, les porteurs de projets devront compléter la fiche projet et la retourner sous format numérique et un exemplaire papier avant la date de clôture de l'AAP (soit le 19 juin 2016) à la Direction de l'Industrie, des Services et du Développement International.

Dans le cadre des fonds européens, les porteurs de projets devront compléter le dossier via la plateforme de dématérialisation des aides (<https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr>). Le n° de formulaire à compléter vous sera communiqué si vous avez été retenu suite à la 1ère phase de sélection.

Tout dossier qui ne respecterait pas les formats préconisés aux deux étapes ou qui ne sera pas complet pourra être réputé non éligible à toute étape de la sélection.

Le Conseil régional pourra de plus mobiliser des experts pour analyser les projets déposés. Ces experts pourront, le cas échéant, entrer en contact avec l'entreprise afin d'éclaircir des points particuliers. Les dossiers feront l'objet avant la sélection d'une instruction détaillée par les services de la Région.

### 3. Comité de sélection

A la date de clôture de cette seconde phase de l'appel à projets, le Conseil régional proposera dans le cadre du jury de sélection, un avis qui sera proposé à la décision de la Commission Permanente pour les crédits régionaux et / ou au comité de programmation interfonds pour les fonds structurels.

## **J. CONTACT**

Pour toute demande concernant cet appel à projets, vous pouvez contactez les services de la Région :

**Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9 rue Saint-Pierre Lentin  
CS 94117  
45041 ORLÉANS Cedex 1  
Tél. : 02 38 70 32 71  
Email : [aap-innovation@regioncentre.fr](mailto:aap-innovation@regioncentre.fr)**



Effet structurant pour la région : recherche de partenaires et prestataires locaux (phase projet) et/ou créations potentielles d'emplois chez ces derniers (phase post-projet)		10		% du nombre de prestataires régionaux par rapport au total de prestataires ou % en terme de dépenses de sous-traitance confiées en régional par rapport au total ET impact emploi prévisionnel sur le tissu régional, à l'issue du projet
Adéquation projet/moyens de l'entreprise		5		
Évaluation des risques : faisabilité, calendrier...,		5		
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>0</b>	

### BONUS

CRITERES	MOTIVATION	Nbre de points maxi	NOTE
Entreprise non bénéficiaire d'une aide régionale hors forfait Centrexport		5	
Primo innovant: entreprise non bénéficiaire de dispositifs Bpifrance (innovation) et/ou Cap innovation/R&D		5	
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>0</b>

**TOTAL GENERAL**

**0**

### Analyse complémentaire si financement FEDER

CRITERES	MOTIVATION	Oui	Non	Non concerné
Egalité des chances et non-discrimination				
Egalité entre les hommes et les femmes				
Développement durable				

Direction Industrie / Services et Développement International  
Direction Europe et Partenariats

## Fiche d'intention Appel à projets régional INNOVATION 2016

Structure :

Dept. :

CRITERES D'ELIGIBILITE	CARACTERISTIQUES DU PROJET
<b>NATURE D'ACTIVITE :</b> <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Artisanat <input type="checkbox"/> Services aux entreprises  <u>Exclusions</u> : <b>entreprises en difficulté</b> , (pêche et aquaculture, production primaire de produits agricoles listés Annexe 1, secteur houiller – <b>uniquement pour projets hors R&amp;D</b> )	
<b>DATE DE RECEPTION de la fiche d'intention au Conseil régional (au plus tard à sa date de limite de dépôt, soit le 15/04/2016) :</b>	
<b>DATE DE DEMARRAGE DU PROGRAMME au plus tôt le 15/04/2016</b>	
<b>MONTANT ESTIMATIF DU PROGRAMME (dépenses éligibles) :</b>	€
<b>TAILLE DE LA STRUCTURE :</b> <input type="checkbox"/> PE (petite structure) – de 50 salariés <input type="checkbox"/> ME (moyenne structure) de 50 à 249 salariés <input type="checkbox"/> Hors critères PME-PMI : inéligible	Effectifs CDI ETP : Effectifs consolidés CDI ETP :
<b>TAUX D'AIDE APPLICABLE dans la limite, soit du régime « de minimis », soit défini dans le cahier des charges:</b> <input type="checkbox"/> PE : maximum 45 % <input type="checkbox"/> ME : maximum 35 %	
<b>AUTRES AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES</b>	€
<b>AIDES PUBLIQUES PERCUES les 3 années précédant le nouveau programme (n-2 exercices fiscaux + exercice fiscal en cours à la date prévisionnelle d'octroi):</b>	€
<b>AIDE REGIONALE ENVISAGÉE</b>	€
<b>MONTANT DES CAPITAUX PROPRES</b> pour les entreprises : ligne DL de la liasse fiscale du dernier exercice	€
	<b>Le montant d'aide sollicité doit être du même ordre de grandeur que les capitaux propres</b>

## Fiche d'intention Appel à projets régional INNOVATION 2016

Raison sociale de la structure :  
 Commune : Commune + Dept – Code Activité :  
 Interlocuteur en charge du projet : Nom et fonction  
 Tél : Portable :  
 Courriel :  
 Site internet de la structure :  
 Pôle/Cluster : Référent :  
 Titre du projet :  
 Thématique du projet :

### IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Adresse du siège social :  
 Adresse de l'établissement concerné par le projet :  
 Lieu d'inscription au RCS et/ou Répertoire des Métiers :  
 SIRET : Code activité :  
 Forme juridique : Date de création :  
 Montant du capital social : € Capital libéré à ce jour : €

### Fournir la liasse fiscale du dernier exercice fiscal

Effectif de la structure en CDI ETP : Effectif consolidé en CDI ETP :

Répartition des effectifs en **région Centre-Val de Loire** à la date de début de programme

Effectif	CDI	CDD	Autres (à préciser : intérimaires, apprentissage, contrats aidés)	TOTAL
<b>Temps plein</b> (nombre de postes)				
Temps partiel (nombre de postes)				
ETP**				

\*\* Equivalent Temps Plein : pour compléter cette ligne, additionner les postes temps plein et les postes à temps partiel convertis en ETP

## PROJET : résumé

Résumé non confidentiel et compréhensible par un non-expert (12 lignes maximum)

## PROJET : description

Le porteur du projet et les partenaires éventuels envisagés :

Durée prévisionnelle du projet :

Date de début :

Date de fin :

Dépenses prévisionnelles approximatives (personnel, dépenses externes ...) : €

Financement prévisionnel du projet :

Objectifs de votre projet (précisez si possible la position des innovations visées par rapport à l'existant,...) :

Éléments sur l'intérêt économique, environnemental et social de votre projet (marchés potentiels, temps de mise sur le marché, CA espéré, emplois créés, autres retombées pour la région Centre, ...) :

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la fiche d'intention,
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat sauf à disposer d'un plan de continuation,
- 

**Cachet**

**Date :**

**Signature du représentant légal  
(ou de la personne habilitée)**

<b>DELEGATION DE SIGNATURE (représentant légal)</b>	<b>PERSONNE AYANT REÇU LA DELEGATION DE SIGNATURE</b>
J'atteste que la personne dont les qualités, nom et signature suivent, a procuration pour signer en mes lieux et place les documents demandés par les institutions concernées et je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.  Identité : Fonction :  Signature	Identité :  Fonction :    Signature

**Dossier complet à retourner  
en 1 exemplaire numérique  
en format word ou équivalent**

**[aap-innovation@regioncentre.fr](mailto:aap-innovation@regioncentre.fr)**



## Région Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
CS94117  
45041 Orléans Cedex

Tél. : 02 38 70 30 30

[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)  
[www.europeocentre-valde Loire.eu](http://www.europeocentre-valde Loire.eu)



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec les Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

